

الشبكة العالمية
للحقوق الاقتصادية
والاجتماعية والثقافية



ESCR-Net
Red-DESC
Réseau-DESC

Board

À:

Julius Maada Bio, Président de la République de Sierra Leone

Maha Abdullah
*Al-Haq,
Palestine*

CC:

Le représentant de la Commission européenne en Sierra Leone

Binota Moy Dhamai
*Asia Indigenous Peoples
Pact, Thailand*

L'inspecteur général de la Sierra Leone

Le ministre de l'intérieur du gouvernement de la Sierra Leone

Irene Escorihuela Blasco
*Observatori DESC,
Spain*

Le premier ministre de la Sierra Leone

Le vice-président de la République de Sierra Leone

Priyanthi Fernando
*International Women's
Rights Action Watch Asia
Pacific,
Malaysia*

Le rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme

Le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation

Le rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

Fernanda Hopenhaym
*Project on Organizing,
Development, Education,
and Research,
Mexico*

Le rapporteur spécial des Nations Unies dans le domaine des droits culturels

Le groupe de travail sur la détention arbitraire

Ryan Schlieff
*International
Accountability Project,
USA*

Le comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Le groupe de travail sur les industries extractives, l'environnement et les violations des droits de l'homme; et

S'bu Zikode
*Abahlali baseMjondolo,
South Africa*

Le groupe de travail sur les populations / communautés autochtones en Afrique

Votre Excellence,

Chris Grove
Executive Director

Le réseau-DESC - Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels, est le plus grand réseau mondial d'organisations et de défenseurs oeuvrant à la réalisation de la justice économique, sociale, culturelle et environnementale par le biais des droits humains, composé de plus de 280 membres organisationnels et individuels dans 75 pays.

370 Lexington Avenue
Suite 700
New York, New York
10017
United States
Tel: +1 212.681.1236

Nous vous écrivons pour exprimer notre profonde préoccupation concernant les violations graves et persistantes des droits humains perpétrées contre des membres de Malen Affected Landowners and Users Association (MALOA) de la chefferie de Sahn Malen, dans le district de Pujehun, en Sierra Leone, dans le cadre des opérations de production industrielle d'huile de palme par la Société Financière des caoutchoucs (groupe Socfin).

info@escr-net.org
www.escr-net.org

Selon des informations crédibles, le lundi 21 janvier 2019, des membres d'un groupe autochtone local se sont livrés à la pratique culturelle traditionnelle de la «Société du Poro», un rite de passage qui réaffirme les liens coutumiers des communautés avec leurs terres ancestrales. Selon certaines sources, le chef suprême et l'entreprise locale auraient affirmé que la société du Poro entravait les activités du groupe Socfin. Nous croyons comprendre qu'en réponse, le ministre résident de la région sud a découragé cette pratique, ce qui a poussé les membres de la société du Poro à organiser une manifestation pour revendiquer leur droit d'exercer leurs pratiques

culturelles sur leurs terres. Nous avons appris que des militaires, déployés pour protéger les plantations de palmiers à huile de la région, se sont opposés aux manifestants, ce qui a abouti à deux morts parmi les civils, des raids contre des familles dans les communautés locales et la saisie ou la destruction de leurs propriétés. Au cours de ces raids, 15 personnes ont été arrêtées et détenues, notamment un membre indépendant du parlement de cette circonscription, l'honorable Shiaka Sama, qui a soutenu au fil du temps les droits fonciers des communautés de la région. Nous sommes profondément préoccupés par ces violations des droits humains, qui ont entraîné le déplacement initial de plus de 2 500 personnes, ainsi que par les représailles auxquelles font face les dirigeants communautaires locaux, notamment des campagnes de diffamation, des actes d'intimidation et des accusations criminelles.

Nous comprenons que cet incident récent fait partie d'un conflit foncier plus vaste entre les communautés locales, représentées par MALOA, et le groupe Socfin, qui aurait acquis 80% des terres arables de la chefferie de Sahn Malen depuis 2011. L'accord de transférer les terres susmentionnées à la société, qui a été négocié avec un chef suprême du lieu, aurait été effectué sans la consultation ni le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) de tous les propriétaires fonciers et résidents des communautés touchées. L'absence de consultation et d'obtention du consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones de la région, les allégations de pression dans le processus de transfert de terres, les allégations d'arpentages inappropriés des terres et d'une indemnisation apparemment inadéquate ont toutes conduit à des griefs sérieux et légitimes.

Ces schémas et tendances troublants de violations des droits humains et de l'environnement ne se limitent pas aux communautés locales dans la chefferie de Sahn Malen, en Sierra Leone. Des rapports de presse et d'ONG font état des violations liées au groupe Socfin dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

À cet égard, nous souhaitons rappeler que le Gouvernement sierra-léonais a l'obligation de promouvoir, respecter, protéger et réaliser les droits humains conformément aux normes internationales et aux lois nationales. Plus précisément, la Sierra Leone est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et, en tant que telle, est tenue de respecter les obligations suivantes en matière de droits humains: le droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; les droits de réunion pacifique et d'association et le droit de ne pas être arrêté ou détenu arbitrairement. La Sierra Leone est également partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et s'est donc engagée à respecter, protéger et réaliser le droit à un niveau de vie suffisant, y compris le droit à une alimentation suffisante. Les deux pactes susmentionnés stipulent également qu'«en aucun cas un peuple ne peut être privé de ses propres moyens de subsistance». Le PIDESC établit également le droit au travail, dans des conditions justes et favorables, et le droit de toute personne à la possibilité de gagner sa vie par un travail qu'il choisit ou accepte librement. La Sierra Leone est également partie à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), qui établit, entre autres, l'obligation d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi afin de garantir, sur un pied d'égalité, le droit aux mêmes possibilités d'emploi et à l'égalité de rémunération, y compris de prestations, et à une égalité de traitement pour un travail de valeur égale. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, à laquelle la Sierra Leone est signataire, reconnaît le caractère indivisible de tous les droits humains. La Charte africaine reconnaît les droits des peuples africains au développement, souligne leur droit de disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles et interdit leur privation en toutes circonstances. En outre, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones établit le droit des peuples autochtones aux terres, territoires et ressources qu'ils ont toujours possédés, occupés ou utilisés, et à un consentement libre, préalable et éclairé avant l'approbation de tout projet affectant leurs terres. La Déclaration reconnaît également le droit des peuples autochtones de conserver, contrôler, protéger et développer leur

patrimoine culturel, leurs savoirs traditionnels et leurs expressions culturelles traditionnelles. Nous rappelons également la Déclaration des Nations Unies sur les droits des défenseurs des droits de l'homme, qui énonce l'obligation, entre autres, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de tous contre toute violence, menace, représailles ou toute autre action arbitraire résultant de ses actions pour défendre et promouvoir les droits humains.

Malgré les obligations légales décrites ci-dessus, nous croyons comprendre que les plantations de palmiers à huile du groupe Socfin dans la chefferie de Sahn Malen ont entraîné de graves violations du droit à l'alimentation des communautés touchées. Après avoir perdu les terres qu'elles utilisaient traditionnellement pour leur subsistance, de nombreuses personnes dépossédées, y compris des villageois, auraient été contraintes de chercher un emploi dans la plantation de palmiers à huile de Socfin pour survivre; dans des conditions qui seraient difficiles et avec une indemnisation minimale. Nous croyons comprendre que les plantations ont particulièrement affecté les femmes, car elles sont maintenant obligées de marcher beaucoup plus loin pour aller chercher du bois de chauffage et de l'eau. Les femmes seraient également victimes de discrimination lors de l'embauche, la plupart des possibilités locales d'emploi étant offertes aux hommes. Les travailleuses employées par le groupe Socfin dans le comté de Sahn Malen gagneraient moins que les travailleurs masculins pour les mêmes fonctions, lorsqu'elles sont employées, et seraient souvent victimes de harcèlement sexuel et de violence sexiste au travail. Nous constatons avec préoccupation que les défenseurs communautaires des droits humains (hommes et femmes) qui ont exprimé des inquiétudes à propos du projet de production d'huile de palme ont été la cible de violences, de détentions arbitraires, de diffamation et d'efforts visant à criminaliser leur travail légitime de défense des droits humains internationalement reconnus des communautés touchées par le projet.

Le Réseau-DESC est préoccupé par le fait que Socfin Group a exercé une influence indue sur le gouvernement sierra-léonais et les autorités, notamment en influençant la police et l'armée, ainsi qu'en faisant apparemment pression sur le pouvoir judiciaire et le parlement. En effet, un député, l'hon. Shiaka Sama, aurait été dépouillé de son immunité parlementaire, probablement pour son opposition au groupe Socfin. Il semble s'agir là de diverses manifestations de l'emprise des entreprises, illustrées par une ingérence judiciaire et une manipulation des services de sécurité au profit et pour la promotion des entreprises et du secteur privé.

Compte tenu de la gravité de la situation, nous appelons respectueusement le Gouvernement sierra-léonais à prendre toutes les mesures nécessaires pour:

1. Assurer la libération inconditionnelle de tous les membres de MALOA arrêtés et détenus par la police sierra-léonaise à la suite des événements du 21 janvier, et abandonner immédiatement tous les mandats d'arrêt en cours contre des membres des communautés de Malen, qui ont été déposés en représailles apparentes pour leurs activités de défense et promotion des droits humains.
2. Lancer une enquête indépendante et impartiale sur les meurtres perpétrés contre les deux défenseurs des droits humains de la communauté, identifiés dans les rapports comme Mohamed Ansuma et Mustapha.
3. Assurer une protection adéquate aux membres des communautés de Malen et à leurs défenseurs contre les menaces, les représailles et le harcèlement des membres des forces de sécurité de l'État ou d'individus liés au groupe Socfin et protéger les défenseurs des droits humains qui défendent les droits fonciers en Sierra Leone. Démilitariser complètement Sahn Malen.
4. Prendre toutes les mesures possibles pour limiter l'influence indue de l'entreprise sur les processus et les acteurs publics, y compris par le biais de mécanismes législatifs, politiques et d'application efficaces permettant à l'État de protéger les droits humains de sa population, quels que soient les intérêts commerciaux en jeu.

5. Promouvoir un modèle de développement qui respecte les droits humains et la durabilité environnementale, y compris le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé, et permette aux populations de subvenir à leurs besoins et de vivre dans la dignité.

Enfin, veuillez nous informer de toute mesure prise à cet égard.

Au nom du réseau-DESC,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Grove', written in a cursive style.

Chris Grove,
Directeur exécutif